



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 novembre 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 17 novembre 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain avait donné procuration à M. BOURDOUNE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU MONFOURNY.

N° 2025-164 : MOTION PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, depuis plusieurs années, la circonscription de Clamecy de l'Education Nationale ne dispose plus de psychologue scolaire. Le poste est vacant, aucun candidat ne se présente.

A la rentrée 2025, il a été proposé d'inclure cette offre d'emploi au mouvement de recrutement national, sans résultat probant.

La mission d'un psychologue scolaire est d'agir en faveur du bien-être psychologique et de la socialisation des élèves pour faciliter l'acquisition de leurs apprentissages, et de participer à la prévention des risques de désinvestissement ou de rupture scolaires. Il favorise ainsi par son expertise la réussite scolaire de tous les élèves.

Les besoins d'appui des équipes pédagogiques pour le suivi et soutien des élèves du territoire sont particulièrement importants. Seuls quelques dossiers sont pris en charge par une équipe départementale qui n'assure que les bilans en vue d'une orientation. D'ailleurs, cela ne pourrait plus être le cas dès cette année.

Malgré la mise en place du Pôle d'Appui à la Scolarité, des demandes restent en souffrance au détriment des enfants et des familles. La prise en charge précoce, même lorsqu'il n'y a pas d'orientation envisagée, est primordiale pour assurer un meilleur avenir éducatif et social pour nos enfants.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DEMANDE à l'Education Nationale de mobiliser ses réseaux pour amplifier la zone de recrutement d'un psychologue scolaire sur la circonscription,
- SOULIGNE le besoin très important des populations du territoire en matière d'aide médico-psychosociale.

Suivent les signatures.



la BOURDOUNC
Maire